Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251211-102025CCAS-DE

N° 10/2025

Commune de PLOUGONVELIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 11 décembre 2025**

DATE DE CONVOCATION :
5 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 18 Heures.
Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie de PLOUGONVELIN, sous la présidence de Monsieur Guy LE GUERN.
Tous les membres en exercice à l'exception de :
Procuration : Aurore QUERE donne procuration à Guy LE GUERN.
Absents excusés : Bertrand AUDREN et Jocelyne POIRSON
Absente : Maryline LE GOFF

Secrétaire : Lionel BATHELIER

OBJET : REPAS DE FIN D'ANNEE POUR LES BENEFICIARES DU PANIER PARTAGE.

Le CCAS propose de mettre en place un repas à l'occasion des fêtes au profit des familles bénéficiaires du panier partage.

Le président propose de réaliser ce repas le samedi 10 janvier 2026 à midi, au restaurant TI MADEO à Plougonvelin, le tarif des bénéficiaires est fixé entre 25 et 30 euros avec boisson ainsi que des menus enfants, il est pris intégralement en charge par le CCAS.

Il y aura environ 6 membres du CCAS pour les accompagner, le repas sera à leur charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la participation et l'organisation de ce repas de fin d'année.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251211-102025CCAS-DE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,

le 11 décembre 2025

Le Président du C.C.A.S

Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le

et de sa transmission au représentant de l'État le

Le Président du C.C.A.S

Bertrand AUDREN